

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2016  
COMPTE RENDU ANALYTIQUE**

**(Code général des collectivités territoriales, article L. 2121-25)**

**Présidence de M. François ZOCCHETTO, sénateur-maire**

Le lundi vingt-huit novembre deux mille seize, à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué le vingt et un novembre deux mille seize, comme le prévoient les articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance publique, sous la présidence de M. François ZOCCHETTO, sénateur-maire.

**Étaient présents :**

François ZOCCHETTO, sénateur-maire, Samia SOULTANI-VIGNERON, Xavier DUBOURG, Chantal GRANDIÈRE, Jean-Jacques PERRIN, Danielle JACOVIAC, Béatrice MOTTIER, Philippe HABAULT, Gwendoline GALOU, Jean-Paul GOUSSIN, Sophie LEFORT, adjoints, Jean-Pierre FOUQUET, Damiano MACALUSO, Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN, Anita ROBINEAU, Bruno MAURIN, Marie-Hélène PATY, Alain GUINOISEAU, Josiane DEROUET, Jamal HASNAOUI, Jacques PHELIPPOT, Pascal HUON, Martine CHALOT, Philippe VALLIN, Mickaël BUZARÉ, Florence QUENTIN, Patrice AUBRY, Dorothée MARTIN, Anane BOUBERKA, Claude GOURVIL, Véronique BAUDRY, Jean-Christophe BOYER, Aurélien GUILLOT, Jean-Christophe GRUAU, Sid-Ali HAMADAÏNE, Catherine ROMAGNÉ, Nadia CAUMONT et Pascale CUPIF, conseillers municipaux.

**Étaient représentés :**

- Marie-Cécile CLAVREUL, adjointe, par Xavier DUBOURG, adjoint,
- Alexandre LANOË, adjoint, par Mickaël BUZARÉ, conseiller municipal,
- Didier PILLON, adjoint, par Jean-Jacques PERRIN, adjoint,
- Stéphanie HIBON-ARTHUIS, conseillère municipale, par Jacques PHELIPPOT, conseiller municipal,
- Sophie DIRSON, conseillère municipale, par Nadia CAUMONT, conseillère municipale,
- Isabelle BEAUDOUIN, conseillère municipale, par Claude GOURVIL, conseiller municipal,
- Georges POIRIER, conseiller municipal, par Véronique BAUDRY, conseillère municipale,
  
- Philippe VALLIN, conseiller municipal, est arrivé en séance à 19 h 25 et était précédemment représenté par Martine CHALOT, conseillère municipale,
- Xavier DUBOURG, adjoint, est arrivé en séance à 19 h 30,
- Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN, conseiller municipal, est arrivé en séance à 19 h 30,
- Béatrice MOTTIER, adjointe, est arrivée en séance à 19 h 40,
- Alain GUINOISEAU, conseiller municipal, est arrivé en séance à 19 h 42,
- Josiane DEROUET, conseillère municipale, est arrivée en séance à 19 h 54,
- Pascal HUON, conseiller municipal, est arrivé en séance à 20 h 14 et était précédemment représenté par Béatrice MOTTIER,
- Gwendoline GALOU, adjointe, est arrivée en séance à 20 h 38 et était précédemment représentée par Chantal GRANDIÈRE, adjointe.

Aurélien GUILLOT et Marie-Hélène PATY sont élus secrétaires.

S 472 - I - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES

L'article 1er de la délibération n° S 469 - I du 9 mai 2016 est modifié car il abroge, par erreur, la délibération n° S 453 - II du 23 avril 2014 dans son ensemble alors que cette abrogation ne concerne que la partie sur la constitution de la commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres est composée telle que précisée dans la délibération du 9 mai 2016.

L'ensemble des désignations des représentants du conseil municipal dans les commissions municipales figurant dans la délibération n° S 453 - II du 23 avril 2014 sont maintenues.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 472 - PAGFGV- 1 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2016

La décision modificative numéro 1 pour l'année 2016 est approuvée.

La délibération est adoptée, neuf conseillers municipaux s'étant abstenus (Claude GOURVIL, Véronique BAUDRY, Jean-Christophe BOYER, Aurélien GUILLOT, Sid-Ali HAMADAÏNE, Catherine ROMAGNÉ et Pascale CUPIF).

S 472 - PAGFGV - 2 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR N° 2 POUR L'EXERCICE 2016

Les créances irrécouvrables désignées ci-dessous sont admises en non-valeur :

BUDGET	Principal	Eau	Assainissement	Pompes funèbres	Total
Exercice 2002		115,47	56,27		171,74
Exercice 2004		105,35	68,11		173,46
Exercice 2005		65,68	42,76		108,44
Exercice 2006		241,56	143,75		385,31
Exercice 2007	400,00	871,52	384,10		1 655,62
Exercice 2008	181,74	2 097,06	1 483,83		3 762,63
Exercice 2009	489,20	4 165,77	2 680,35		7 335,32
Exercice 2010	335,95	4 762,47	3 366,08		8 464,50
Exercice 2011	787,11	3 533,62	2 742,70		7 063,43
Exercice 2012	4 003,96	5 242,58	6 367,75		15 614,29
Exercice 2013	6 445,50	9 783,47	7 910,67	32,00	24 171,64
Exercice 2014	17 846,16	6 943,90	6 766,33		31 556,39
Exercice 2015	10 246,47	5 943,62	5 253,32		21 443,41
Exercice 2016	798,40	683,56	787,63		2 269,59
TOTAL	41 534,49	44 555,63	38 053,65	32,00	124 175,77

La délibération est adoptée, neuf conseillers municipaux s'étant abstenus (Claude GOURVIL, Véronique BAUDRY, Jean-Christophe BOYER, Aurélien GUILLOT, Sid-Ali HAMADAÏNE, Catherine ROMAGNÉ et Pascale CUPIF).

S 472 - PAGFGV - 3 - PROVISION RELATIVE À DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDÉES À L'ASSOCIATION LA BELLE OUVRAGE

Il est constitué une provision de 174 499,08 € au titre des garanties d'emprunt octroyées à l'association la Belle Ouvrage.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 472 - PAGFGV - 4 - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PARTAGE DU FONCIER BÂTI ÉCONOMIQUE AVEC LAVAL AGGLOMÉRATION

Les modifications relatives au calcul du reversement à Laval Agglomération du foncier bâti économique en provenance des parcs en cours d'aménagement ou à aménager à partir du 1er janvier 2010, ainsi que les extensions des parcs existants sont approuvées.

Le maire est autorisé à signer l'avenant n° 1 correspondant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 472 - PAGFGV - 5 - ANNULATION DES TITRES DE RECETTES POUR LES ANNÉES 2009 À 2013 ÉMIS À L'ENCONTRE DE LAVAL AGGLOMÉRATION POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA ROCADÉ NORD

Les titres de recettes émis à l'encontre de Laval Agglomération pour un montant total de 51 624,30 € concernant l'entretien du réseau d'éclairage public de la rocade nord de 2009 à 2013, pour lesquels la prestation n'a pas été réalisée, sont annulés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 472 - PAGFGV - 6 - APPROBATION DU RAPPORT 2016 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) CONCERNANT LE TRANSFERT DE COMPÉTENCE « PLU ET TOUT DOCUMENT EN TENANT LIEU » ET FIXATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR 2016

Il est décidé d'approuver le rapport 2016 de la CLECT qui arrête le montant des charges transférées pour 2016, suite au transfert de compétence « PLU et tout document en tenant lieu » et de la mutualisation du service « Direction générale des services ».

La délibération est adoptée, neuf conseillers municipaux s'étant abstenus (Claude GOURVIL, Véronique BAUDRY, Jean-Christophe BOYER, Aurélien GUILLOT, Sid-Ali HAMADAÏNE, Catherine ROMAGNÉ et Pascale CUIPIF).

S 472 - PAGFGV - 7 - CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LAVAL AGGLOMÉRATION DE LAVAL POUR LA DISTRIBUTION DU JOURNAL MUNICIPAL « LAVAL LA VILLE » ET DU JOURNAL DE LAVAL AGGLOMÉRATION

L'adhésion au nouveau groupement de commandes, entre la ville de Laval et Laval Agglomération, concernant la distribution du journal municipal « Laval La Ville » et du journal de Laval Agglomération, est approuvée.

Est désigné coordonnateur de ce groupement la Communauté d'agglomération de Laval. La commission d'appel d'offres du coordonnateur sera celle du groupement.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée, neuf conseillers municipaux ayant voté contre (Claude GOURVIL, Véronique BAUDRY, Jean-Christophe BOYER, Aurélien GUILLOT, Sid-Ali HAMADAÏNE, Catherine ROMAGNÉ et Pascale CUIPIF).

S 472 - PAGFGV - 8 - CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DES BÂTIMENTS ET AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE RÉNOVATION ET DE PETITS TRAVAUX NEUFS DE BÂTIMENTS AVEC LAVAL AGGLOMÉRATION ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

L'adhésion au nouveau groupement de commandes, entre Laval Agglomération, la ville de Laval et le Centre communal d'action sociale de Laval, pour les travaux d'entretien courant et les travaux d'aménagement, de rénovation et de petits travaux neufs de bâtiments, est approuvée.

La Communauté d'agglomération de Laval est désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes. La commission d'appel d'offres du coordonnateur sera celle du groupement.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée, un conseiller municipal s'étant abstenu (Aurélien GUILLOT).

S 472 - PAGFGV - 9 - REMBOURSEMENT DE FRAIS RELATIFS À LA MESURE DU NIVEAU SONORE DE CERTAINES INSTALLATIONS

Lorsque la ville de Laval devra procéder à une mesure de contrôle du bruit, dès lors que la réclamation fera apparaître une réelle nuisance sonore, un titre de recette sera émis à l'encontre du propriétaire de l'installation défaillante en vue du reversement des frais engagés par la collectivité, correspondant à la facture du bureau de contrôle.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 472 - PAGFGV - 10 - TARIFS DES CIMETIÈRES

À compter du 1er janvier 2017, les tarifs applicables aux cimetières sont fixés conformément au tableau ci-dessous :

<b>CONCESSIONS</b>	TTC
COLUMBARIUM - 15 ANS	350,00
COLUMBARIUM - 30 ANS	700,00
CONCESSION - 15 ANS	207,00
CONCESSION - 30 ANS	480,00
CONCESSION - 50 ANS	971,00
CONCESSION DE 15 ANS DES ENTRE-TOMBES	38,00
CONCESSION DE 30 ANS DES ENTRE-TOMBES	110,00
CONCESSION DE 50 ANS DES ENTRE-TOMBES	230,00
<b>CONCESSIONS ET LOCATIONS</b>	
CAVURNE 15 ANS	275,00
CAVURNE 30 ANS	550,00
CAVURNE 50 ANS	916,00
<b>POMPES FUNEBRES</b>	
CAVEAU AUTONOME FALUERES - 1 place (sans concession)	890,00
CAVEAU AUTONOME FALUERES - 2 places (sans concession)	1 320,00
CAVEAU AUTONOME FALUERES - 3 places (sans concession)	1 750,00
CREUSAGE MAIN FOSSE - 1 PLACE ENFANT	186,00
CREUSAGE MAIN FOSSE - 1 PLACE	580,00
CREUSAGE MAIN FOSSE - 2 PLACES	704,00
CREUSAGE MAIN FOSSE - 3 PLACES	890,00
CREUSAGE MAIN FOSSE - 4 PLACES	1 075,00
CREUSAGE MAIN FOSSE - 5 PLACES	1 169,00

CREUSAGE TRACTO - 1 PLACE ENFANT	116,00
CREUSAGE TRACTO FOSSE - 1 PLACE	278,00
CREUSAGE TRACTO FOSSE - 2 PLACES	386,00
CREUSAGE TRACTO FOSSE - 3 PLACES	494,00
INHUMATION URNES (Concession pleine terre ou relèvement)	124,00
OUVERTURE/FERMETURE CAVEAU FALUERES	186,00
OUVERTURE/FERMETURE - CAVEAU VAUFLEURY	124,00
OUVERTURE/FERMETURE - CAVURNE - COLUMBARIUM	93,00
RELEVEMENT CERCUEIL	93,00
REDUCTION DE CORPS	167,00
<b>AUTRES</b>	
CAVEAU PROVISOIRE - ouverture/fermeture	48,00
INDEMNITE D'OCCUPATION < 1 mois	25,00
INDEMNITE D'OCCUPATION > 1 mois	50,00
LOCATION SALLE DES FALUERES	123,00
TAXE D'INHUMATION - CERCUEIL ADULTE	60,00
TAXE D'INHUMATION - CERCUEIL ENFANT	30,00
VACATION DE POLICE	20,00
CAVEAU D'OCCASION VAUFLEURY - 1 place	250,00
CAVEAU D'OCCASION VAUFLEURY - 2 places	500,00
CAVEAU D'OCCASION VAUFLEURY - 3 places	660,00
CAVEAU D'OCCASION FALUERES - 1 place	492,00
CAVEAU D'OCCASION FALUERES - 2 places	968,00
CAVEAU D'OCCASION FALUERES - 3 places	1 272,00

La délibération est adoptée, neuf conseillers municipaux ayant voté contre (Claude GOURVIL, Véronique BAUDRY, Jean-Christophe BOYER, Aurélien GUILLOT, Sid-Ali HAMADAÏNE, Catherine ROMAGNÉ et Pascale CUPIF) et un conseiller municipal s'étant abstenu (Jean-Christophe GRUAU).

#### S 472 - PAGFGV - 11 - AVIS SUR LE PROJET DE CRÉATION D'UNE CHAMBRE FUNÉRAIRE

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de création d'une chambre funéraire, présentée par la société FUNECAP.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### S 472 - UTEU - 1 - CESSION D'UN IMMEUBLE SIS 28 RUE SAINT-MATHURIN (EX-CIO) À LA SARL INVESTISSEMENT MAYENNAIS DU CLÉMENCEAU

La ville de Laval vend à la Sarl Investissement Mayennais du Clémenceau, ou toute société qui se substituerait, représentée par Monsieur Édouard Perret, un immeuble à usage de bureaux, sis au 28 rue Saint-Mathurin, cadastré CE n° 178, pour une superficie de 350 m<sup>2</sup> environ, au prix de 300 000 € net vendeur.

L'acte de vente devra être signé au plus tard le 31 décembre 2016. Si l'acte de vente ne pouvait être régularisé à cette date, pour un motif quelconque tenant à l'une ou l'autre des parties, la présente délibération deviendrait sans objet et l'acquéreur ne pourrait prétendre à aucun droit.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 472 - UTEU - 2 - CESSION DU PRESBYTÈRE DES CORDELIERS SIS ROQUET DE PATIENCE  
À LA SOCIÉTÉ BFC AVOCATS

La ville de Laval vend à la société BFC Avocats, ou toute société qui se substituerait, l'ancien presbytère des Cordeliers avec cour, jardin, partie de longère, orangerie et garage, sis Roquet de Patience, cadastré CH n° 47p et 48p pour une superficie de 500 m<sup>2</sup> environ, au prix de 302 000 € net vendeur.

L'acte de vente devra être signé au plus tard le 31 décembre 2016. Si l'acte de vente ne pouvait être régularisé à cette date, pour un motif quelconque tenant à l'une ou l'autre des parties, la présente délibération deviendrait sans objet et l'acquéreur ne pourrait prétendre à aucun droit.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

La délibération est adoptée, neuf conseillers municipaux ayant voté contre (Claude GOURVIL, Véronique BAUDRY, Jean-Christophe BOYER, Aurélien GUILLOT, Sid-Ali HAMADAÏNE, Catherine ROMAGNÉ et Pascale CUPIF).

S 472 - UTEU - 3 - CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS RUE AVICENNE, QUARTIER  
FERRIÉ, AU PROFIT DE MESSIEURS GUILLOU ET D'AMBRIÈRES

La ville de Laval acquiert les meubles de la résidence Avicenne, auprès de Méduane Habitat, au prix de 25 000 €.

La ville de Laval vend au profit de Messieurs Arnaud Guillou et Jacques d'Ambrières, ou toute société qui se substituerait, un ensemble immobilier, sis rue Avicenne sur le quartier Ferrié, dépendant d'un terrain d'une superficie de 4 500 m<sup>2</sup> environ, incluant du mobilier, composé de 60 chambres, au prix de 1 255 000 € net vendeur.

L'acte de vente devra être signé au plus tard le 31 décembre 2016.

Si l'acte de vente ne pouvait être régularisé à cette date pour un motif quelconque tenant à l'une ou l'autre des parties, la présente délibération deviendrait sans objet et l'acquéreur ne pourrait prétendre à aucun droit.

La passation de conventions de participation et d'association des propriétaires fonciers.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute convention et tout autre document à ces effets.

La délibération est adoptée, neuf conseillers municipaux s'étant abstenus (Claude GOURVIL, Véronique BAUDRY, Jean-Christophe BOYER, Aurélien GUILLOT, Sid-Ali HAMADAÏNE, Catherine ROMAGNÉ et Pascale CUPIF).

S 472 - UTEU - 4 - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU LOGEMENT DE FONCTION  
DE L'ÉCOLE FRANÇOISE DOLTO SIS RUE DES ANCIENS COMBATTANTS  
D'AFRIQUE FRANÇAISE DU NORD ET CESSION À LA SCI FR2E

Le logement de fonction de l'école Françoise Dolto, sis rue des anciens Combattants d'Afrique française du Nord, est désaffecté et déclassé.

La ville de Laval vend à la SCI FR2E une maison, ancien logement de fonction de 90 m<sup>2</sup> environ, sise rue des anciens Combattants d'Afrique française du Nord, cadastrée DR n°60p pour une superficie de 320 m<sup>2</sup> au prix de 90 000 € net vendeur.

L'acte de vente devra être signé au plus tard le 31 décembre 2016. Si l'acte de vente ne pouvait être régularisé à cette date, pour un motif quelconque tenant à l'une ou l'autre des parties, la présente délibération deviendrait sans objet et l'acquéreur ne pourrait prétendre à aucun droit.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### S 472 - UTEU - 5 - CESSION D'UNE PROPRIÉTÉ SISE 41 RUE RENAISE À M. ET MME MARTIN

La ville de Laval vend à M. et Mme Erick Martin, ou toute société qui se substituerait, une propriété sise 41 rue Renaise, avec cour, cadastrée CK n° 462 pour une superficie de 272 m<sup>2</sup>, au prix de 105 000 € net vendeur.

L'acte de vente devra être signé au plus tard le 31 décembre 2016. Si l'acte de vente ne pouvait être régularisé à cette date, pour un motif quelconque tenant à l'une ou l'autre des parties, la présente délibération deviendrait sans objet et l'acquéreur ne pourrait prétendre à aucun droit.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### S 472 - UTEU - 6 - CESSION À MÉDUANE HABITAT D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS RUE EUGÈNE MESSMER ET RÉSILIATION DU BAIL À CONSTRUCTION

La ville de Laval cède à Méduane Habitat, au prix de 1 200 000 € net vendeur, le terrain d'assiette d'un ensemble immobilier comprenant trois immeubles pour trente-huit appartements, huit maisons et divers terrains, cadastré BY 525, pour une superficie de 12 000 m<sup>2</sup> environ.

Il sera mis fin au bail à construction par la confusion sur la tête de Méduane Habitat des qualités d'acquéreur et de locataire.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

Jean-Pierre Fouquet, en tant que représentant de la ville aux assemblées générales et administrateur au conseil d'administration de Méduane Habitat et Alexandre Lanoë, Anane Boubberka, Anita Robineau, Nadia Caumont, Patrice Aubry, Sophie Lefort, Georges Poirier et Véronique Baudry, comme représentants de la ville au conseil d'administration de Méduane Habitat ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée, sept conseillers municipaux s'étant abstenus (Claude GOURVIL, Jean-Christophe BOYER, Aurélien GUILLOT, Sid-Ali HAMADAÏNE, Catherine ROMAGNÉ et Pascale CUPIF).

#### S 472 - UTEU - 7 - CONVENTION DE SERVITUDE POUR LE RÉSEAU DE CHALEUR

La ville de Laval autorise Laval Energie Nouvelle à établir à demeure la pose du réseau de chaleur sur le terrain situé rue Haute Follis, cadastré CM 93, à titre gratuit.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de servitude correspondante, ainsi que toute pièce à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## S 472 - UTEU - 8 - RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le conseil municipal prend acte du rapport 2016 sur la situation en matière de développement durable de la ville de Laval.

## S 472 - UTEU - 9 - CONVENTION AVEC LE LYCÉE GASTON LESNARD POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS L'ANCIENNE ÉCOLE ALFRED JARRY

Le partenariat, dans le cadre d'un chantier école, entre la ville de Laval et le lycée Gaston Lesnard, pour les travaux de peinture de l'ancienne école Alfred Jarry qui se dérouleront en quatre tranches, sur quatre années, est approuvé.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention avec le lycée Gaston Lesnard, ainsi que tout éventuel avenant ou toute autre pièce à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## S 472 - UTEU - 10 - CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL (EPFL DE LA MAYENNE) POUR L'ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 40 RUE DU BRITAIS

La ville de Laval demande à l'EPFL de la Mayenne de se porter acquéreur, en son lieu et place, de l'immeuble sis 40 rue du Britais appartenant au Crédit Foncier de France.

La convention de portage prévoit au terme de trois années maximum la rétrocession de cet immeuble à la ville de Laval, au prix d'acquisition de 2 000 000 € augmenté des frais de portage et de gestion, si le bien n'a pas été revendu à toute autre personne ayant la compétence de création d'un espace culturel.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de portage et toutes les pièces nécessaires à cette opération.

La délibération est adoptée, neuf conseillers municipaux s'étant abstenus (Claude GOURVIL, Véronique BAUDRY, Jean-Christophe BOYER, Aurélien GUILLOT, Sid-Ali HAMADAÏNE, Catherine ROMAGNÉ et Pascale CUPIF).

## S 472 - UTEU - 11 - MODIFICATION DU PRIX DE CESSION DE L'IMMEUBLE 71 RUE GEORGETTE GUESDON À LA SOCIÉTÉ FONCIÈRE HESTIM

Le premier paragraphe de l'article 2 de la délibération S 464 - UTEU - 5 en date du 5 octobre 2015 est modifié ainsi qu'il suit :

La ville de Laval vend à la Société Foncière Hestim l'immeuble sis au 71 rue Georgette Guesdon, cadastré AK 351p, d'une superficie de 800 m<sup>2</sup> environ, au prix de 150 000 € net vendeur.

Les autres articles de la délibération S 464 - UTEU - 5 en date du 5 octobre 2015 demeurent sans changement.

La délibération est adoptée, neuf conseillers municipaux s'étant abstenus (Claude GOURVIL, Véronique BAUDRY, Jean-Christophe BOYER, Aurélien GUILLOT, Sid-Ali HAMADAÏNE, Catherine ROMAGNÉ et Pascale CUPIF).



S 472 - AD -1 - CONVENTION ENTRE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, LE CENTRE DE RÉALISATIONS ET D'ÉTUDES ARTISTIQUES (CREA), LA VILLE DE LAVAL ET LE THÉÂTRE-SCÈNE CONVENTIONNÉE DE LAVAL DANS LE CADRE DE LA FOLLE JOURNÉE EN RÉGION 2017

Le partenariat entre la région des Pays de la Loire, la ville de Laval, le Théâtre-scène conventionnée de Laval et le CREA quant à l'organisation de la Folle journée de Nantes en région 2017 est approuvé.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette manifestation, ainsi que tout nouvel avenant en lien avec ce programme.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 472 - AD - 2 - CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE DANS LE CADRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT DES PRATIQUES ET DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE

La convention financière, au titre de l'année 2016, entre le Conseil départemental de la Mayenne et la ville de Laval pour le schéma départemental de l'enseignement des pratiques et de l'éducation artistique est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention correspondante avec le Conseil départemental de la Mayenne, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 472 - AD - 3 - CONVENTION PLURIANNUELLE 2016-2021 AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE CONCERNANT LE PARTENARIAT ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA MAYENNE ET LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LAVAL

Le renouvellement de la convention pluriannuelle avec le Conseil départemental de la Mayenne, relative aux modalités et conditions de partenariat entre la bibliothèque départementale de la Mayenne et la bibliothèque municipale, pour la période 2016-2021, est approuvé.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer cette convention avec le Conseil départemental de la Mayenne, ainsi que tout autre document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 472 - AD - 4 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL RELATIVE À L'ACCUEIL DE GROUPES D'ENFANTS À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LAVAL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

Le partenariat avec le Centre hospitalier de Laval, formalisant les modalités et le calendrier d'accueil par la bibliothèque municipale de Laval de groupes d'enfants pris en charge par le service de pédopsychiatrie du département de la Mayenne, est approuvé.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention correspondante avec le Centre hospitalier de Laval, ainsi que tout autre document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 472 - AD - 5 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉTAT AU TITRE DE L'ANNÉE 2016 POUR LA PRISE EN CHARGE DE DIAGNOSTICS D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

Le principe d'une demande subvention adressée à l'État au titre de l'année 2016 pour la prise en charge de diagnostics d'archéologie préventive par le service archéologique municipal est approuvé.

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter Madame la Ministre de la Culture et de la communication pour l'obtention de la subvention d'État stipulée à l'article 1.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document dans le cadre de cette demande de subvention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 472 - AD - 6 - ADHÉSION À LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le principe de l'adhésion de la ville de Laval à la Fondation du patrimoine pour un montant de 1 000 € est approuvé.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 472 - AD - 7 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COURRIER DE LA MAYENNE POUR LE PROJET D'INVENTAIRE PARTICIPATIF DES PATRIMOINES DES QUARTIERS

La démarche de projet engagé consistant à un recensement participatif des patrimoines des quartiers lavallois et sa valorisation est approuvée.

Le partenariat avec le Courrier de la Mayenne qui soutient et accompagne sur plusieurs aspects le projet énoncé est approuvé.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention correspondante avec le Courrier de la Mayenne, ainsi que tous les documents nécessaires avec les différents partenaires ou prestataires, dans le cadre des actions menées dans la mise en œuvre de ce projet d'inventaire et de valorisation des patrimoines.

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter les subventions les plus larges possibles dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 472 - VQ - 1 - CRÉATION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE ET LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CONCESSION DE TRAVAUX PUBLICS

La création d'une maison de santé pluriprofessionnelle est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à la création de la maison de santé pluriprofessionnelle, en dehors de tout ce qui concerne la concession de travaux publics.

La personne habilitée à signer la convention de concession de travaux publics, le maire ou son représentant, est autorisée à lancer une procédure de concession de travaux publics pour les missions suivantes :

- la réalisation et le financement des travaux de l'ensemble immobilier (comprenant l'acquisition d'un terrain et la construction du bâtiment y afférant ou l'acquisition d'un bâtiment et son aménagement),

- l'entretien et la maintenance de l'ensemble immobilier,
- l'exploitation de l'ensemble immobilier, consistant à louer les locaux.

Le maire ou son représentant, est autorisé à signer tout document relatif à ladite procédure de concession de travaux publics.

La délibération est adoptée, un conseiller municipal s'étant abstenu (Aurélien GUILLOT).

Affiché le 30 novembre 2016.

La directrice générale adjointe  
sécurité et prestations administratives



Aurélie VARRAIN